



TRANSMIS LE 7/04/2025
REÇU LE 7/04/2025
AFFICHÉ LE 8/04/2025
NOTIFIÉ LE 8/04/2025
PUBLIÉ LE 8/04/2025
EXÉCUTOIRE 8/04/2025

2025/...

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 DÉLIBÉRATION N°02

**OBJET : ASSEMBLÉES – COMMUNICATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES
ÉLUS LOCAUX – ANNÉE 2024.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI,
Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE,
Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne
CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD,
Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE,
Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin
BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Irène CORNUAU, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillère Municipale (*) : Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Marie-Christine CAVECCHI
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :
Stéphane AUBOIN : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Florent BATIER : Océane USTASE.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :
Pasionaria ENEDAGUILA.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du
Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a
acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Secrétariat Général

Question n°02 du CM du 27/03/2025 - P 1/1

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 DÉLIBÉRATION N°02

OBJET : ASSEMBLÉES – COMMUNICATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX – ANNÉE 2024.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2123-24-1-1,
VU l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité »,
CONSIDÉRANT que la loi prévoit la présentation d'un état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat,
CONSIDÉRANT que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux, avant l'examen du Budget de la commune,
CONSIDÉRANT que les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat/fonction,
CONSIDÉRANT que l'état est annexé à la présente délibération,
APRES l'avis de la Commission " Ressources et Développement " en date du 13 mars 2025,
ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Article 1^{er} : **PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités des élus locaux de la commune de Franconville-la-Garenne, au titre de leur mandat et de leurs fonctions pour l'année 2024, exercés au sein de la Collectivité et/ou au sein de tout syndicat, comme stipulé à l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité ».

Article 2 : **DIT** que l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux pour l'année 2024 a été remis aux conseillers municipaux, avant l'examen du Budget de la commune.

Article 3 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
 Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d'Île-de-France



PREND ACTE
 Pour : / voix
 Contre : / voix
 Abstention : / voix

Caractère Exécutoire
 Le 8 avril 2025
 Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire



Mme Jeanne Corriès - Guigno

Acte à classer

DEL27032025Q2

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-07T11-49-45.00 (MI260313209)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20250327-DEL27032025Q2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - COMMUNICATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS
DES ÉLUS LOCAUX - ANNÉE 2024.

Date de décision : 27/03/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.1. indemnités aux élus

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 02 - ASS -Communication 2024
Indemn Elus.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

02pj - ASS - Tableau Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
indemnités Elus 2024.PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/04/25 à 11:49

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 07/04/25 à 11:49

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 07/04/25 à 11:55